

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Cabinet du maire

---

26 Novembre 2020

## LOI ELAN : ARBITRAGE DE LA VILLE SUR L'AVENIR DE L'OPH ET DE LA SEMISE

Dans le cadre de la Loi ELAN portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, les organismes de logement social administrant moins de 12 000 logements sont contraints de se regrouper. Il en va de même pour les sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux (SEM) à l'exception des SEM dont le chiffre d'affaires moyen sur 3 ans et sur l'ensemble de leurs activités est supérieur à 40 millions d'euros.

Ainsi, l'OPH de Vitry-sur-Seine et la SEMISE sont concernés par cette obligation légale de regroupement et doivent donc évoluer. Un arbitrage est attendu d'ici au 1er janvier 2021. À l'issue du conseil municipal du 25 novembre 2020, les élu.e.s ont voté à 19 voix contre, 1 abstention, et 31 pour :

### 1 - l'intégration de l'OPH de Vitry au sein du futur OPH Territorial

L'OPH de Vitry-sur-Seine va s'associer à OPALY avec ses voisines Gentilly, Arcueil et Cachan pour créer dès le 1er janvier prochain un OPH territorial respectant le seuil des 12 000 logements. Cette petite structure publique poursuivra un engagement fondé sur des valeurs communes : la proximité, la transparence et le sens de l'intérêt général.

### 2 - le rattachement de la SEMISE à la SAC nationale des EPL

La SEMISE, outil majeur de maîtrise du développement urbain, rejoint de son côté la Société de Coordination nationale des Établissements Publics Locaux (EPL). Son fonctionnement et son identité n'en seront pas impactés.

Conformément aux impératifs fixés par la loi ELAN, l'OPH territorial permet de maintenir une structure publique administrant 15 à 18 000 logements locatifs. Le rattachement de la SEM à la SAC nationale des EPL permet de maintenir son statut, son organisation et son activité tout en étant adossé à un groupe générant plus de 40 millions de chiffre d'affaires.

Pour mener à bien une politique publique bénéfique à toutes et tous, une vaste concertation sur le logement social de demain commence dès aujourd'hui sur le site de la ville vitry94.fr. Du personnel aux locataires, tous les Vitriotes et tous les Vitriots sont appelés à y participer jusqu'au 14 décembre 2020.

Pour le Maire, Pierre Bell-Lloch : « *Nous avons dû nous conformer à marche forcée à une loi dont nous contestons le principe politique. Notre arbitrage constitue un acte de résistance pour préserver le logement social, soutenir les bailleurs sociaux et protéger les structures publiques face à un État qui se désengage jour après jour de ses missions les plus élémentaires.* »

Pierre BELL-LLOCH  
Maire de Vitry-sur-Seine

